



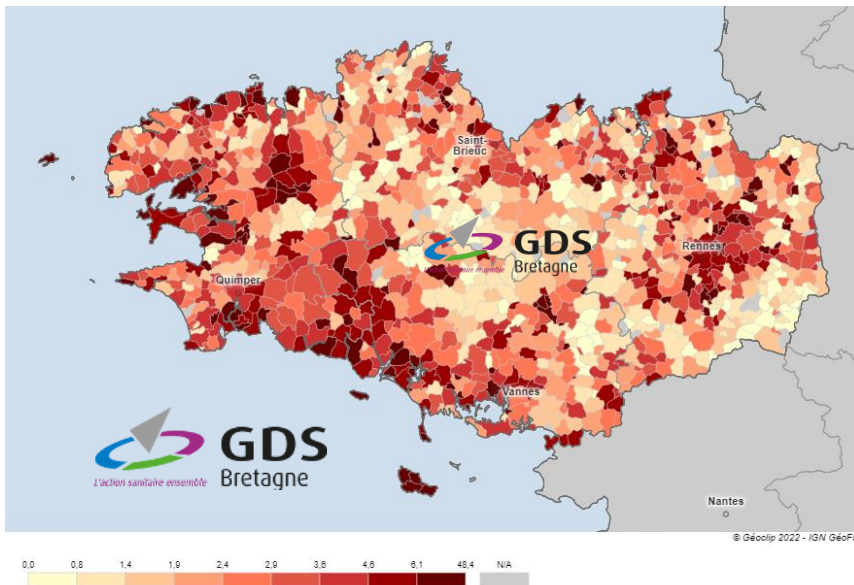
Capital pour votre élevage

Les News



NEWSLETTER DE LA SECTION APICOLE
DE L'ORGANISME A VOCATION SANITAIRE (OVS) ANIMAL

**Estimation de la densité des colonies au km² par communes en Bretagne
(données issues de la campagne de déclaration annuelle de fin 2021)**



Cartographie de la densité des colonies d'abeilles en Bretagne

En tant qu'Organisme à Vocation Sanitaire multi-espèce, GDS Bretagne a intégré, dans son savoir-faire, que la densité des cheptels, qu'elle soit bovine, avicole, caprine ou encore apicole, est un paramètre essentiel d'un point de vue sanitaire.

Cette première approche de cartographie permet d'ouvrir des pistes de travail intéressantes dans de multiples domaines (outil pour les vétérinaires et les techniciens sanitaires apicoles, modélisation et superposition de données : niveaux d'infestation en varroa, suivi d'évènements sanitaires variés, accompagnement des communes sans apiculteurs déclarés, cartographie de la pression en Frelon Asiatique, etc...).

Pour accéder à l'article complet, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :

[Densité colonies abeilles Bretagne](#)

AGENDA



27/02/2023

Conseil de section apicole de
GDS Bretagne

04/03/2023

Assemblée générale GDSA35
Assemblée générale GDSA29

11/03/2023

Assemblée générale GDSA56

18/03/2023

Assemblée générale GDSA22

NOUVEAUTÉ



La carte de services
2023 est disponible

Consultez-là en cliquant sur ce lien :
[Carteservices2023/apiculture](#)

Besoin d'un renseignement ?



06 88 35 63 02

Thomas Guéhennec
Animateur technique

Nouveau foyer d'*Aethina tumida* détecté sur l'île de la Réunion

Veillez trouver ci-dessous un extrait du courrier commun GDS France – FNOSAD faisant un point sur la situation sanitaire en lien avec *Aethina tumida* sur l'île de la Réunion :

Le 3 février 2023, un nouveau foyer a été détecté sur un rucher de Saint-Philippe lors d'une prospection dans le cadre d'une seconde visite : ce foyer relance la crainte sur l'île et fait ressortir les divergences politiques fortes rendant les actions difficiles à mettre en place.

En parallèle, la décision d'exécution (UE) 2023/110 de la Commission Européenne du 12 janvier 2023 précise que « La propagation du petit coléoptère des ruches (*Aethina tumida*) à partir de cette zone touchée en France est susceptible de constituer un grave danger pour les abeilles mellifères et les bourdons dans d'autres endroits de l'Union. »

Pour accéder à l'article complet, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :

[Courrier Gdsf Fnosad 17022023 Point Situation Aethina Tumida Réunion](#)

La visite de printemps approche, quelques rappels sanitaires :

Le printemps arrive à grands pas, le **plaisir** de retrouver l'apiculture également.

C'est l'occasion de faire un rappel succinct des bonnes pratiques sanitaires à avoir en tête lors de ce temps fort apicole :



- ✓ **Renouvellement des cadres de cire :** pensez à renouveler au moins 2 cadres de cire sur 10 (si vous pratiquez l'apiculture sur des ruches 10 cadres).
- ✓ **Nettoyage des fonds de ruche :** nous vous conseillons de profiter de la visite de printemps pour changer les fonds, les nettoyer et les désinfecter (eau de Javel pour les fonds en plastique, chalumeau pour les fonds en bois).
- ✓ **Inspection des colonies :** l'objet ici n'est pas d'entrer dans le détail de tous les points à observer lors de la visite des ruches au printemps.
D'un point de vue sanitaire, observez la forme du couvain, l'aspect des abeilles (notamment les ailes), les odeurs, etc...
Concernant la dynamique du *Varroa*, en Bretagne, un comptage de celui-ci, en mars, semble être prématuré pour être un bon indicateur du niveau d'infestation (ne pas hésiter à compter les *Varroa* pour des colonies que vous suspectez être atteintes de varroose).
En cas de détection d'anomalies sanitaires, vous pouvez, par exemple, contacter votre Technicien Sanitaire Apicole de proximité (ou votre GDSA si vous ne connaissez pas le TSA proche de chez vous), celui-ci pourra vous orienter vers les dispositifs appropriés en fonction de ce qu'il suspecte être la cause du problème.
En cas de forts affaiblissements et/ou mortalités massives, contactez OMAA (02 44 84 68 84 et/ou declaration-omaa@gtv-bretagne.org) et votre TSA.

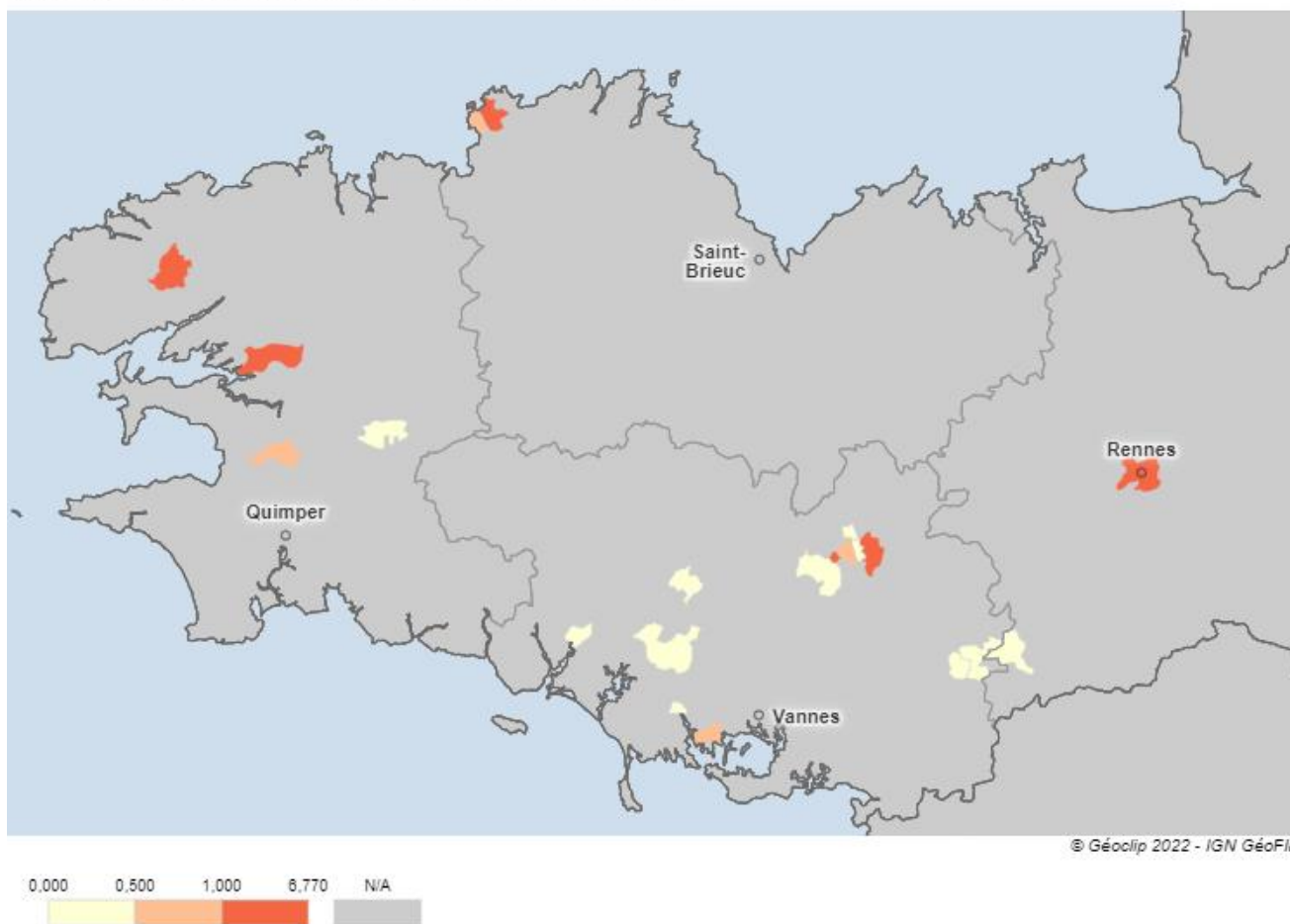
Réseau Sentinelle – résultats 4^e comptage de 2022 et bilan annuel

Nous vous présentons ci-dessous les résultats du dernier comptage *Varroa* de 2022 (post traitement principal et avant l'hivernage).

Un grand merci aux 12 compteurs de cette dernière vague 2022 !

Des échantillons de colonies de 35 ruchers ont été comptés pour un total de 198 ruches.

Moyenne de chutes naturelles de varroa/jour par commune - Source :



Nb chutes varroa/jour*	Conseils en fonction des niveaux de chutes (novembre/décembre : post traitement principal ou avant hivernage)
inférieur à 0,5	Niveau d'infestation à <i>Varroa destructor</i> acceptable, la mise en place de mesures de lutte n'est pas nécessaire.
Entre 0,5 et 1	Niveau d'infestation modéré, un traitement complémentaire (médicament vétérinaire à base d'acide oxalique) peut être opéré. Pour ces colonies, nous recommandons d'agir au printemps. Exemple : pratiques de lutte biotechnique via un ou plusieurs piégeage de varroa sur couvain de mâles.
supérieur à 1	Nous recommandons d'opérer un traitement complémentaire dès que possible (médicament vétérinaire à base d'acide oxalique). Pour rappel, il est indispensable de réduire au maximum le niveau d'infestation pour favoriser le développement de la colonie lors de la nouvelle saison.

*Les seuils d'infestation à varroa sont à interpréter avec prudence (Cf page 77 du guide FNOSAD *Varroa* et varroose)

Bilan 2022 :

Nous ne cesserons de le répéter, la gestion de *Varroa destructor* est centrale pour tout apiculteur (pour son cheptel mais aussi celui des autres). Dans cette gestion, le comptage est fondamental pour orienter la lutte et appliquer la juste mesure (éviter le traitement complémentaire systématique par exemple, dont l'acidité agresse la cuticule des abeilles). Nous connaissons les contraintes des apiculteurs professionnels, il peut être difficile d'intégrer le comptage dans son itinéraire technique. Nous travaillons, avec les autres structures régionales, à une recommandation détaillée sur le comptage varroa (adaptée aux contraintes liées au type d'apiculture).

Encore merci aux compteurs volontaires pour le partage de leurs données et leurs échanges constructifs. Vous le voyez sur la carte ci-dessus, il reste de la place à de très nombreux participants. Nous invitons toutes les personnes intéressées à rejoindre la session 2023 du réseau sentinelle en me contactant (le dispositif est ouvert à TOUS les apiculteurs, peu importe leur « niveau d'expérience »).

N'hésitez pas à me contacter ou à contacter vos GDSA afin d'obtenir des conseils et de la documentation sur la gestion de *Varroa destructor*.

Enquête nationale de mortalité des colonies d'abeilles (ENMHA) Hiver 2022-2023

Vous venez probablement de recevoir un courriel de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) vous invitant à répondre à l'enquête annuelle ENMHA.

Pour rappel, à la demande du Ministère en charge de l'Agriculture, le dispositif a été lancé en 2018 pour donner suite aux fortes mortalités constatées durant l'hiver 2017-2018.

Depuis, l'enquête est renouvelée chaque année, elle permet de factueliser les taux de mortalités sur l'ensemble du territoire. Marion Laurent, experte technique à l'Anses, anime le groupe de travail constitué d'experts de l'ensemble des instances apicoles.

Vous pouvez obtenir plus d'informations en suivant le lien ci-dessous :

[Informations - Enquête nationale de mortalité hivernale des colonies d'abeilles \(ENMHA\)](#)

En nouveauté, à partir de cette année, vous ne recevrez plus l'enquête sur les pratiques de lutte contre *Varroa* via GDS Bretagne. Cette enquête est maintenant adossée à l'ENMHA. GDS Bretagne est ravi de pouvoir s'appuyer sur l'expertise de l'Anses dans la réalisation de l'enquête. La valorisation des données continuera de se faire par GDS Bretagne et la synthèse régionale sera diffusée à tous les apiculteurs déclarés. Cette action permet de limiter les sollicitations aux apiculteurs.

Nous comptons sur vous pour prendre en considération l'importance de ces enquêtes et espérons que vous y répondrez massivement.

Gwenaël Delamarche
Président de la section apicole de GDS Bretagne



**Communication
validée par la
DRAAF
Bretagne et
adressée à tous
les apiculteurs
déclarés**



Contacts GDS Apicoles départementaux

GDSA des Côtes d'Armor <https://gdsa22.bzh/> ou mail contact@gdsa22.fr

GDSA du Finistère <https://gdsa29.fr/>

GDSA d'Ille et Vilaine <http://gdsa35.free.fr> ou mail gdsa35-contact@orange.fr

GDSA du Morbihan <http://gdsa56.fr>

Contacts GDS Bretagne

Thomas Guéhenec, animateur technique de la section apicole, thomas.guehenec@innoval.com / 06 88 35 63 02